

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 10

Votants 10

L'an deux mille vingt et un,

Le 08 juin à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/06/2021

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES (arrivé à 20h00), Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Monsieur Sébastien PRIEUR pour secrétaire de séance.

Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

**Délibérations :**

Droit de préférence parcelle ZH 50 (3.2)

Modification de délibération élection des membres de la commission communale fleurissement décoration et espaces verts suite démission M. ROQUES (5.3)

Modification de délibération élection des membres de la commission d'appel d'offres suite démission M. ROQUES (5.3)

Décision Modificative (achat réfrigérateur et barnum) (7.1)

Demande de subvention Handisport (7.5)

Renouvellement de la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire (8.9)

**Questions diverses :**

Remplacement M. ROQUES commissions communautaires (titulaire Espaces Naturels Sensibles et suppléant développement économique) et Plan Communal de Sauvegarde (cellule lieux publics ERP économie)

Travaux 2021

Elections des 20 et 27 juin 2021

Label Eau du 04/07/2021

Litige toboggan

Dégradations mairie

Point RH

**Présentation des décisions du Maire**

**COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :**

## **DELIBERATIONS :**

### **N° 21.06.01 : Droit de préférence sur vente de la parcelle ZH 50**

Considérant qu'en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence,

Considérant que la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions de la vente,

Considérant la lettre recommandée avec accusé réception reçue le 26 mai 2021 par laquelle Maître Anglada informe la commune de la vente de la parcelle cadastrée section ZH n°50 d'une superficie de 1ha 25a et 70ca en nature de peupleraie sise au lieu-dit « Prairie de la Cottière » à Azay-sur-Indre,

Considérant le prix (3 000,00 €) et les conditions de la vente,

Considérant que l'acquisition de la parcelle ZH 50 ne présente aucun intérêt communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de renoncer à son droit de préférence de l'article L. 331-24 du code forestier s'agissant de la vente de la parcelle cadastrée section ZH 50.

### **N° 21.06.02 : Modification des membres de la commission communale fleurissement, décoration et espaces verts**

Considérant la démission de Monsieur Didier ROQUES du Conseil Municipal en date du 05 mai 2021, Considérant que Monsieur Didier ROQUES était membre de la commission communale fleurissement, décoration et espaces verts,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de remplacer Monsieur Didier ROQUES à la commission communale fleurissement, décoration et espaces verts,

Considérant la décision du Conseil Municipal de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- NOMME Sébastien PRIEUR membre de la commission communale fleurissement, décoration et espaces verts

- RAPPELLE que la commission est composée de Sabine DELWARTE, François LEBEAU, Rémy PETITDEMANGE et Marie-Charlotte RAVINEAU.

### **Délibération : Mise à jour des membres de la commission d'appel d'offres**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres est obligatoire et se réunit dans le cadre des procédures formalisées (marchés publics au dessus des seuils européens). Monsieur ROQUES était membre titulaire de cette commission et sa démission du Conseil Municipal pose la question de son remplacement. Le remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché n'est désormais plus prévu par les textes régissant la CAO. Renseignements pris auprès de l'AMIL et sur la base de la jurisprudence antérieure, le remplacement se fait automatiquement par un suppléant inscrit sur la même liste en venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Etant entendu qu'une seule liste avait été présentée pour l'élection de la CAO (délibération n°20.06.08 du 22/06/2021), **il n'est pas nécessaire de délibérer** et la composition de la CAO s'établit automatiquement comme suit :

- Membres titulaires : Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE et Naomi BERTHONNEAU.

- Membres suppléants : Olivier COURCEULLES et Sébastien PRIEUR.

### **N° 21.06.03 : Décision Modificative n°1**

Considérant qu'à la suite d'un problème de température, il est nécessaire de remplacer le réfrigérateur de la cantine scolaire et d'ouvrir les crédits budgétaires à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » à hauteur de 179,00 €,

Considérant que pour l'organisation de la fête « Label Eau », la commune emprunte habituellement du matériel aux associations locales et communes voisines mais que cette année l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Reignac-sur-Indre a fait savoir qu'elle ne mettra plus son grand barnum à disposition des communes et associations pour des raisons de sécurité,

Considérant l'intérêt de la commune d'acquérir un barnum ou tente de réception et d'ouvrir les crédits budgétaires à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » de l'opération n°335 « Label Eau » à hauteur de 1 900,00 €,

Considérant les crédits budgétaires prévus au chapitre 022 « dépenses imprévues »,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 telle que ci-après énoncée :

ARTICLE	CHAPITRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT
	022	- 2 079,00 €	
	023	2 079,00 €	

ARTICLE	CHAPITRE ou OPERATION	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
	021		1 979,00 €
2188	335	+ 1 900,00 €	
2188	021	+ 179,00 €	

#### **N° 21.06.04 : Demande de subvention du comité départemental Handisport**

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention au comité départemental Handisport.

#### **N° 21.06.05 Délibération : Convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire**

Considérant que la Direction déléguée du Livre et de la Lecture publique du département d'Indre-et-Loire propose le portail numérique Nom@de qui a vocation à permettre à tous les inscrits des bibliothèques publiques d'Indre-et-Loire de bénéficier d'un ensemble de ressources en ligne accessibles à distance ;

Considérant que les communes de moins de 1 000 habitants gérant une bibliothèque ont droit à la gratuité ;

Considérant que la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire signée entre le Département d'Indre-et-Loire et la commune arrive à échéance et qu'il convient donc de la renouveler pour une durée de trois ans ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **DECISIONS DU MAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- Décision n°10/2021 du 26/04/2021 : renouvellement de l'adhésion à l'association Transport Fer Val de l'Indre (70,00 €) (7.5)
- Décision n°11/2021 du 03/05/2021 : attribution d'une concession cinquantenaire M. DESALE (180,00 €) (3.5)
- Décision n°12/2021 du 07/05/2021 : acceptation cession à titre gratuit parcelle A 1976 de M. BIZIOU Robert (3.1)
- Décision n°13/2021 du 11/05/2021 : renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire (FFRandonnée) (45,00 €) (7.5)

- Décision n°14/2021 du 11/05/2021 : délimitation de propriété VC n°2 et propriété de Mme BONSENS Haut Chamboisson (3.5)

Prochaine réunion : le mardi 20 juillet 2021 (et le mardi 24 août 2021)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

*Transmission en Sous Préfecture le 21 juin 2021*

*Affichage le 16 juin 2021*